

## **QUELLE POSSIBILITÉ DE CONCILIATION ENTRE POLITIQUES DE PROXIMITÉ ET AMBITIONS INTERNATIONALES A BRUXELLES ?**

Carlier Louise

### *Résumé*

La communication portera sur les modalités d'articulation entre enjeux de proximité et enjeux de développement international, tant au niveau institutionnel qu'associatif, au sein des espaces de participation. Les dispositifs participatifs concernant l'aménagement du territoire, qui se sont institués selon une approche par la proximité, se modifient dans le contexte d'internationalisation, où la visée d'attractivité devient centrale dans les politiques urbaines et accompagne le passage au régime de « gouvernance ». Alors que les enjeux de l'internationalisation de la ville semblent s'imposer au niveau institutionnel sans articulation réelle et négociée aux enjeux plus locaux, les mouvements associatifs, et plus largement la société civile, vont accompagner l'émergence d'une conception renouvelée de ce qui constitue le proche, et des problématiques qui travaillent la ville. Elles ouvrent alors à la possibilité d'une conciliation des enjeux se posant à différentes échelles, tout en posant de nouvelles exigences à la participation démocratique.

### *Abstract*

The communication will be about modalities of articulation between challenges about proximity and about international development, as much at institutional as at associative level, within participation spaces. Participation appliances, instituted at a proximity level, will alter in internationalisation context, when the attractivity aim becomes central in urban policies, associated to the transition to governance. Whereas the internationalisation challenges of the city seem to grow on at institutional level without real and negotiated articulation to more local stakes, associative movements, and more widely the civil society, accompany the emergence of a renewed conception of the proximity and its problematics. They then open the possibilities for a conciliation between challenges at different levels, laying down at the same time new demands in terms of democratic participation.

## **1. LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS, ENTRE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Bruxelles semble aujourd'hui dans une période de transition, lorsque l'on observe ses dispositifs d'aménagement du territoire, entre une approche fondée sur la rhétorique de la proximité, et une approche centrée sur la visée d'attractivité. L'objet de cette communication portera sur les modalités d'articulation entre politiques de proximité et politiques de développement international, dans le cadre de la ville de Bruxelles. Afin de rendre compte de ce travail de composition, ou d'articulation, il s'agira dans un premier temps de rendre compte de l'émergence des dispositifs participatifs liés à ces deux types de politiques publiques. Cette mise en contexte permettra de cerner les enjeux auxquels elles répondent, les figures de décideurs et d'usagers spécifiques qu'elles impliquent, et les modes de coordination qu'elles mettent en œuvre.

Dans un second temps, nous présenterons les critiques dont les formes d'articulation institutionnalisées sont l'objet, par les mouvements émergents porteurs de conceptions de la « petite ville mondiale <sup>1</sup> », cherchant à concilier autrement le proche et l'international, renouvelant les exigences d'une participation démocratique.

### **1.1. L'émergence des politiques de proximité**

La notion de proximité peut être envisagée comme catégorie politique, comme expérience sociale, ou comme cadre de l'action, et peut être définie selon ses dimensions sociales, spatiales ou politiques. Etant donné sa polysémie, elle est approchée par la manière dont elle s'inscrit dans la constitution de dispositifs de participation : il s'agit de comprendre dans quelles conditions elle est élaborée, diffusée et institutionnalisée, et comment elle devient un instrument d'action pour les politiques (Lefevre ; 2005).

L'approche par la proximité s'est construite en réponse aux luttes associatives des années 70, dans un contexte de décentralisation politique, où la fragilisation du principe de représentation permet à la question participative d'émerger. Les luttes urbaines des années 70 se forment en réaction à un urbanisme planificateur et moderniste, qui convertit la ville en métropole par la construction de grands axes routiers, de grandes infrastructures, de tours... et qui s'accompagne de destructions patrimoniales et de saignées urbaines. Ces transformations spatiales se réalisent sans débat public, dans un cadre politique morcelé<sup>2</sup>, facilitant le poids du privé et des promoteurs dans les choix engageant l'espace urbain. En réponse à l'élan moderniste, un large mouvement de contestation des habitants se met en place, indignés par ce qu'ils nomment la « bruxellisation » - la destruction et le démantèlement de quartiers, la construction massive de bureaux et d'autoroutes, par des initiatives privées et spéculatives, méprisant les besoins spécifiques de la population et éventrant le tissu social urbain. Ces luttes se structurent autour de fédérations de comités de quartier<sup>3</sup>. Ils revendiquent un droit de parole des habitants dans la décision urbanistique, soulignant l'enjeu citoyen qu'est la ville, dans la lignée d'Henri Lefebvre. Contre un urbanisme se basant sur des principes généraux standardisés, peu préoccupé du cadre bâti et du tissu urbain existant, ces mouvements

<sup>1</sup> Expression d'Eric Corijn (sociologue bruxellois développant tout particulièrement l'analyse des nouvelles formes d'urbanité, et intégré dans de multiples projets issus de la nébuleuse associative) largement reprise par le secteur culturel, et les forums urbains à Bruxelles

<sup>2</sup> aucun espace de coordination n'existe entre le pouvoir fédéral – décisionnaire quant à l'aménagement du territoire – et les communes de Bruxelles

<sup>3</sup> Atelier de Recherche et d'Action Urbaine, Inter-Environnement Bruxelles, Brusselse Raad voor het Leefmilieu

revendiquent la prise en compte politique des besoins locaux dans les politiques d'aménagement et la reconnaissance du savoir singulier lié à l'ancrage local et l'usage quotidien du lieu, par des mécanismes de participation.

C'est en réponse à ces revendications que la rhétorique de la proximité va émerger au niveau politique, pour repenser les politiques urbaines, selon une approche centrée sur l'habitant et le quartier, justifiée par la nécessité « refonder le lien représentatif en ancrant les pratiques politiques dans l'immédiateté et la concrétude des problèmes rencontrés par les citoyens » (Lefebvre ; 2005 : 59). Elle va s'inscrire dans de nombreux dispositifs participatifs de concertation, à l'échelon institutionnel le plus petit (la commune) – tels les enquêtes publiques, les commissions de concertation et les contrats de quartier, trouvant une pérennité certaine. Ce dernier dispositif illustre au mieux cette orientation des politiques publiques : financé par les fonds publics, en vue de la revitalisation de quartiers socio-économiquement fragilisés, il associe rénovation urbaine, participation des habitants (sous une forme concertative avec les représentants communaux) et développement social. La proximité constitue également un objectif en soi, celui de reconstruire le lien social, le quartier s'imposant comme lieu de l'intégration politique et sociale.

Les politiques de proximité, en valorisant l'expression des intérêts et attachements localisés, et l'identification des habitants à un territoire, marquent un tournant dans l'action publique. Alors qu'elle découlait jusque-là de l'application standardisée de principes et normes, elle tend dorénavant à « gérer de près » par une prise en compte du savoir lié à l'ancrage local et des intérêts localisés, donnant un statut civique aux notions d'attachement et de proximité – qui allaient jusque là à l'encontre d'une citoyenneté fondée sur l'intérêt général. Pour autant, elle reste inscrite dans une conception représentative et délégataire du pouvoir politique, la commune étant seule décisionnaire.

## **1.2. Les politiques de développement international**

Cependant, en se centrant sur l'échelle communale et la figure de l'habitant, cette approche laisse en marge les usages pluriels de la ville et les enjeux de son internationalisation. Lorsque les pouvoirs publics vont porter l'ambition d'inscrire Bruxelles dans la compétition que se livrent les villes à l'heure de la globalisation, le référentiel de proximité va être mis en branle par celui de l'attractivité.

### *1.2.1. Nouveaux enjeux, nouveaux acteurs*

Ce tournant, qui se dessine depuis une petite décennie, porte une modification des objectifs et de l'échelle d'action des politiques publiques, mais également des figures d'usagers et de décideurs impliqués. Il s'inscrit dans un mouvement plus large, repositionnant la ville comme centre politique – étant donné les mouvements de décentralisation et d'eupéanisation, affaiblissant le pouvoir national et renforçant celui des régions (Le Galès ; 1995) – et comme centre économique – étant donné que le renforcement de la mondialisation économique<sup>4</sup> néo-libérale s'accompagne d'un processus d'urbanisation, faisant des grandes

---

<sup>4</sup> Libéralisation des capitaux, la suppression des contrôles des changes, libéralisation des cours... au moment où l'usage de l'informatique permet d'organiser l'économie en réseaux. Le capitalisme financier s'impose.

métropoles les centres économiques (Sassen, 1996 ; Castells, 1998). La ville se positionne désormais dans un réseau mondial, sa compétitivité se mesurant par des outils spécifiques, tels les « rankings » de villes, à partir de critères déterminés<sup>5</sup>.

Alors que l'internationalisation de Bruxelles, intimement liée à l'implantation des institutions européennes<sup>6</sup>, s'est jusque là réalisée sans réelle volonté politique, la concurrence croissante va amener les pouvoirs publics bruxellois à redéployer les politiques urbaines autour de la visée d'attractivité. Il s'agit désormais de développer des investissements infrastructurels et de promouvoir l'image de la ville, par un « city marketing », afin d'attirer les capitaux (marchands, financiers, humains, informationnels...). De nouveaux acteurs vont prendre une place centrale dans les politiques urbaines, telles les sociétés de consultance et de marketing appelées pour définir les grandes orientations du développement urbain. Dès lors, la territorialisation des politiques urbaines s'élargit du quartier à la région (plus exactement de « zone d'intérêt régional ») ; la figure d'usager passe de l'habitant au public de la mondialisation (entreprises et investisseurs, touristes, congressistes, organisations internationales, navetteur<sup>7</sup>,...).

### *1.2.2. La participation dans le régime de la gouvernance*

Les dispositifs participatifs vont se modifier dans ce contexte, par la réorientation de l'intervention publique vers le régime de gouvernance. Celle-ci est présentée comme dispositif public mettant l'accent sur la coordination, l'efficacité, la flexibilité, la négociation et le partenariat entre acteurs stratégiques et impliqués par la politique publique, afin d'élaborer un projet collectif, reposant sur des objectifs stratégiques et une vision de la ville partagés. Elle combine ainsi dimension participative (ancrée dans l'approche par la proximité) et dimension managériale.

En atteste le dispositif de « zones leviers ». Il consiste en des partenariats privés-publics pour la réalisation de grands projets urbains sur des zones urbaines désaffectées, considérées comme d'importance majeure pour le développement régional de Bruxelles et son rayonnement mondial, étant donné leur localisation (leur situation stratégique, leur intermodalité), ou leur patrimoine infrastructurel. Ces zones impliquant différents acteurs publics et privés, des procédures de concertation seront mises en place, afin de définir les principales options d'intervention, entre les différents acteurs stratégiques concernés – comprenant les bureaux d'étude, le milieu économique (investisseurs, promoteurs et actionnaires), les pouvoirs publics (communaux et régionaux), et les experts. La participation des habitants se réalise quant à elle parallèlement, à travers des dispositifs de consultation dont l'organisation est prise en charge par les associations de comités d'habitants, issues des luttes urbaines des années 70, à la demande des pouvoirs publics.

---

<sup>5</sup> comme la présence d'infrastructures de congrès, de tourisme, ou encore la création régionale de richesse, le prix du territoire, le pouvoir d'achat des habitants, sans oublier les incitants fiscaux

<sup>6</sup> La localisation et l'importance stratégique de Bruxelles ont attiré un grand nombre de multinationales, de lobbys, d'organes de presse en parallèle aux activités politiques et administratives des institutions européennes et internationales, cherchant à être à proximité des centres de décision européens (Parlement, de la Commission, du Comité économique et social, du Comité des régions, de l'Etat major militaire, ...)

<sup>7</sup> Bruxelles est une ville de navetteurs : des centaines de milliers de personnes travaillent en ville (près de 400 000 chaque jour, pour une population d'un million d'habitants), mais habitent sa périphérie – ce qui provoque un paradoxe important : alors que Bruxelles est la deuxième région européenne la plus productrice de richesse, un tiers de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

### *1.2.3. Le problème de l'articulation des enjeux*

Cependant, des tensions importantes se révèlent dans la mise en œuvre de ce dispositif. L'articulation entre la concertation avec les habitants et la concertation avec les acteurs stratégiques ne va pas de soi : aucun lien n'est institué pour articuler ces deux espaces de participation. Il n'y a donc aucune assurance que les attentes et suggestions des habitants soient prises en compte. Ceux-ci défendent des objectifs locaux d'attention aux zones précarisées, de mixité, d'habitat, de logement, qui s'avèrent souvent non complémentaires aux objectifs économiques de rentabilité et d'attractivité portés par les investisseurs privés. La disjonction entre les deux espaces de participation, redoublée d'une distinction sur les finalités de la participation défendues d'un côté et de l'autre, ne permet donc pas une articulation négociée entre ambitions internationales et demandes locales. Bien qu'ils présentent une volonté de relier les logiques de proximité avec les logiques de marché et de rivalité au plan régional, national et international, se structure une tension importante entre celles-ci, au sein même du dispositif institutionnel, qui ne permet pas leur négociation. De plus, bien qu'érigeant la participation des acteurs comme caractéristique de ce régime, celle-ci semble souvent réduite à celle des acteurs stratégiques, détenteurs de capitaux et de ressources, marginalisant la portée de la voix des citoyens ordinaires, diluée dans les divers parties et intérêts, sous-estimant la force des inégalités de position des différents acteurs dans l'espace économique, politique et social.

D'autre part, les associations auxquelles sont demandées d'organiser la participation, fondées sur une tradition de contestation, se retrouvent à devoir jouer un jeu politique contradictoire – imposer le débat public, et organiser la participation – leur donnant l'impression de perdre leur autonomie de jugement et leur capacité de contestation. Elles ne peuvent contester les projets pour deux raisons : d'une part, elles risqueraient de perdre leur crédibilité en tant que « médiateur », et d'autre part, elles ne sont pas appelées pour définir les grandes orientations des projets d'aménagement, mais pour faciliter leur réalisation : le conflit tend à s'effacer dans l'espace institutionnel, les tensions n'étant pas politisées. L'absence d'espace où puissent se négocier les orientations urbaines va à l'encontre de la gouvernance entendue comme processus collectif de construction d'un consensus et d'intégration des intérêts pluriels dans un compromis.

Alors que ces dispositifs de participation institutionnels ne permettent pas l'articulation des enjeux qui se posent à échelles différentes, lorsqu'on élargit le regard aux dynamiques associatives actuelles, on observe l'émergence de conceptions de la ville et de dynamiques urbaines qui dépassent ces tensions. Des formes de compromis et de conciliation entre les différents enjeux s'y dessinent par une réinterprétation du proche, intégrant l'internationalisation de la ville dans ses expressions *hic et nunc*.

## **2. DYNAMIQUES DE CONCILIATION DANS LA NÉBULEUSE ASSOCIATIVE**

### **2.1. Une reconfiguration du « proche »**

L'internationalisation de la ville, s'inscrivant dans sa réalité quotidienne, va modifier l'appréhension du « proche » - en tant que rapport du citoyen à son environnement, et objet de perceptions, de pratiques et de représentations diverses (Lefeuve, 2005). Ainsi, les

mouvements émergents (qui prennent forme lors des années 90) placent au centre de leurs pratiques et réflexions la pluralité des usages et la diversité socio-culturelle présente à Bruxelles, intimement liée aux flux migratoires<sup>8</sup> qui nourrissent la ville – près d'un bruxellois sur deux étant d'origine non belge. D'autre part, le proche tend à ne plus être indexé à un territoire, étant donné la mobilité accrue des individus, dont les activités prennent place en différents lieux : il se distille dans l'ensemble de l'espace urbain<sup>9</sup>. Le proche renvoie alors moins à une appartenance et une identification communes à un fragment de territoire, qu'à l'expérience quotidienne de la diversité socio-économique et culturelle.

La perception de la proximité se modifie, profilant une conception renouvelée des enjeux de participation et d'intégration sociale. Elle pose la question de la reconnaissance politique de la diversité sociale et culturelle présente à Bruxelles. Se posent alors les questions de possibilité d'une *citoyenneté* locale élargie, qui intégrerait les différents 'groupes' socio-culturels vivant dans la ville, partageant souvent un faible pouvoir politique et de faibles ressources. La ville doit répondre à des besoins différents, que les dispositifs de proximité, centrés sur l'habitant, ne permettent pas de prendre en compte, car ils tendent à exclure des groupes qui ne se trouvent pas représentés politiquement, et qui ne fréquentent pas les lieux de la participation (que ce soit le fonctionnaire européen ou l'immigré de nouvelle génération). L'internationalisation de la ville prend dans cette perspective une nouvelle épaisseur, posant l'enjeu de l'intégration régulée de populations différentes vivant sur un même territoire, et de la reconnaissance de leur citoyenneté. Cette citoyenneté s'accompagne de droits, permettant une égalisation des conditions (droit au logement, droit au travail, droit à l'éducation, droit de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers...). La figure du citoyen s'impose face à celles de l'habitant et de l'usager.

D'autre part et corrélativement, elle pose la question de l'inscription de cette diversité sur l'espace urbain, travaillé par des dynamiques de ségrégation. Les problématiques liées à cette urbanité plurielle et interculturelle, débordant l'espace du quartier, vont redéfinir l'échelle du proche à la ville dans son ensemble. Les enjeux et les exigences de la participation, réinterprétés à l'aune de cette urbanité plurielle, se modifient dès lors – en réponse aux résistances et obstacles que rencontre la réalisation de cette petite ville mondiale.

### *2.1.1. La mixité face aux dynamiques ségrégatives*

Cet idéal de la ville plurielle se confronte notamment à l'inscription de cette diversité sur l'espace urbain, travaillé par des dynamiques de ségrégation. La logique d'attractivité, en mettant les territoires en concurrence, s'accompagne d'une structuration de l'espace qui tend à favoriser de nouvelles formes de ségrégations socio-spatiales, à travers un processus de polarisation des lieux (quartiers défavorisés et quartiers gentrifiés) et de privatisation des espaces publics. En atteste le quartier européen, qui tend à devenir une enclave urbaine, à prendre des allures de ghettos, n'étant fréquenté que par ceux qui y travaillent. Ses espaces publics se privatisent, pour des raisons sécuritaires et médiatiques. De plus, cette ségrégation spatiale se renforce par une ségrégation sociale, les travailleurs européens ayant leurs propres écoles, crèches, clubs sportifs, leurs propres réseaux... Autrement dit, leurs propres structures

---

<sup>8</sup> La ville concentre des populations en exode, des demandeurs d'asiles, des réfugiés politiques et économiques, et des habitants éphémères, liés aux institutions et organisations internationales. ...

<sup>9</sup> En attestent les « cartographies subjectives » réalisées par l'a.s.b.l. Recyclart

de socialisation, n'ayant pas de lien avec la population bruxelloise. La dualité socio-économique et culturelle, s'inscrivant dans l'espace, se creuse entre personnes qui pourtant, doivent se partager la ville – en tant qu'habitants, résidents provisoires ou navetteurs.

Alors que les politiques d'attractivité tendent à différencier les espaces, les mouvements émergents revendiquent la possibilité d'épanouissement d'une pluralité de rapports et d'usages de l'espace urbain, par la communication entre les quartiers et entre les populations, et le mélange des fonctions (logement, bureaux, activités entrepreneuriales et culturelles). La mixité, et son corollaire, l'accessibilité<sup>10</sup>, sont alors posées comme conditions de l'intégration sociale, et de la construction d'une ville démocratique, comprise au sens politique de lieu de l'apprentissage du vivre ensemble et de la rencontre de l'autre. La diversité culturelle et socio-économique de la ville, liée à son statut international, peut alors pensée comme une opportunité de créer un véritable espace de rencontre et d'hybridation tant au niveau des usages que des citoyens.

### *2.1.2. L'interculturalité face au communautarisme*

Cette petite ville mondiale, en tant que laboratoire de l'interculturalité, se confronte également aux logiques culturelles qui s'impriment avec le plus de force dans la ville – renvoyant soit, aux institutions communautaires, soit aux politiques d'attractivité.

Bien qu'à Bruxelles, la multiculturalité est un fait objectif<sup>11</sup>, et consensuel en tant qu'elle est considérée à l'image de l'Europe, elle est tout autant problématique, étant donné qu'elle renvoie à la présence des deux communautés linguistiques de la Belgique, dont les conflits scandent l'histoire du pays. Les institutions culturelles et éducatives, organisées selon ces divisions politiques et linguistiques, basées sur un principe d'homogénéité, ne correspondent donc pas à l'hybridation internationale de Bruxelles, et ne permettent pas de reconnaître, de représenter et de promouvoir la multiculturalité de la ville.

Certaines associations et mouvements culturels s'imposeront dans cet interstice afin de revendiquer une identité bruxelloise spécifique, hybride et post-nationale<sup>12</sup>. La ville devient le laboratoire de l'interculturalité, comprise comme dépassement de la multiculturalité – car si celle-ci renvoie à la coexistence des différences, elle n'implique pas leur mise en relation. L'interculturalité ouvre à l'intégration des différences culturelles, tout en favorisant les pratiques d'hybridation et de métissage – enjeu important à l'heure des tensions communautaires nationales et de la formation des enclaves urbaines. Organisées en réseau afin de renforcer la concertation et la collaboration entre centres et associations de toutes langues, elles chercheront à promouvoir les activités culturelles faisant la part belle à l'hybridité caractéristique de Bruxelles. Elles prendront pour cheval de bataille tant la réalisation de pratiques interculturelles que la construction réfléchie d'un projet culturel pour la ville, apte à répondre aux enjeux d'une « capitale culturelle européenne »<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Pour un approfondissement, voir Bacqué, 2005

<sup>11</sup> on compte 26% d'étrangers à Bruxelles parmi les résidents, et 56% de belges d'origine étrangère parmi les belges bruxellois.

<sup>12</sup> Ces mouvements, qui cherchent à agir comme groupes d'influence et à interpeller les politiques, exigent une restructuration institutionnelle, représentative de la population bruxelloise cosmopolite, permettant une participation politique élargie aux étrangers résidents dans la ville, favorisant des structures de socialisations multilingues, partagées entre les différentes catégories socio-économiques, qui tendent à se ségréger.

<sup>13</sup> Une centaine d'associations culturelles bruxelloises, soit subventionnées tant par la communauté française, soit par la communauté

D'autre part, les impératifs d'attractivité pèsent sur les formes culturelles valorisées, et ce, d'autant plus que la région de Bruxelles n'a pas de compétence en la matière. Les agences de consultance et de marketing, en orientant les investissements dans l'infrastructural et l'évènementiel (dans le cadre de politiques d'images ou d'attractivité), entrent en contradiction avec les logiques de la dynamique associative défendant quant à elle une culture expérimentale, d'un horizon temporel plus long (lié à l'ambition de construire une société interculturelle), tirant la culture vers la production (d'une démocratie culturelle) plutôt que la consommation.

## **2.2. Une participation élargie**

### *2.2.1. La ville comme espace de débat*

L'absence de lieu de décision et de participation à l'échelle de la ville, susceptible de réunir les différents niveaux de pouvoir, les citoyens ordinaires, la société civile et les acteurs de l'internationalisation empêche de développer une politique commune. Si la territorialisation des enjeux définit l'échelle à laquelle débattre et organiser la participation (Alain, 2005), celle-ci ne peut se limiter au quartier et à la commune, et doit être envisagée à l'échelle de la ville.

De nombreux forums urbains sont mis en place ponctuellement, par la société civile, afin de permettre la rencontre des enjeux qui se posent aux différents acteurs, et de favoriser la recherche de solutions communes. La mise en place d'un espace réflexif et délibératif à l'échelle de la ville, où prendrait part les citoyens et acteurs de la ville dans leur pluralité, est posée comme condition d'une prise de conscience collective des enjeux et de leur transversalité, et de l'émergence d'une vision commune. Cet espace ouvrirait alors la possibilité d'une véritable négociation publique et démocratique sur les orientations économiques, culturelles, sociales,... des politiques publiques, permettant l'émergence d'un compromis entre enjeux locaux et enjeux d'internationalisation – compromis qui se dessine dans les termes de l'interculturalité et de la mixité.

### *2.2.2. De la consultation à la participation*

Les dispositifs de participation existants sont également l'objet de vives critiques parce que, outre leur territorialisation réduite, ils se limitent à l'information et la consultation, sans portée décisionnelle ; et que de larges franges de la population n'y interviennent pas.

De plus en plus de mouvements urbains<sup>14</sup> profilent en effet l'horizon d'une participation élargie aux différentes phases de conception, de décision et de mise en œuvre des projets urbains. Ces mouvements développent une nouvelle méthodologie basée sur la co-production, étayée sur des dispositifs de réflexivité, tels les « workshops », dont l'enjeu est la mise en débat de l'espace et le développement de mode de coproduction créative et réflexive des formes urbanistiques et architecturales. Celles-ci sont considérées comme les vecteurs d'une

flamande, ou non subventionnées, se sont réunies en « plateforme culturelle » pour proposer « un plan culturel pour Bruxelles, laboratoire de l'Europe ».

<sup>14</sup> tels Recyclart, Citymin(e)d, Nova...

idée d'urbanité, comme des outils de communication, ouvrant au débat et permettant de fixer des principes généraux. L'enjeu est de construire un projet urbain, collectif, par la prise en compte active de la diversité des usages et des connaissances de la ville, seule à même de faire valoir l'urbanité plurielle et multiculturelle de Bruxelles. Certains bureaux d'aménagement, parfois appelés par les pouvoirs publics, se spécialisent d'ailleurs dans ces méthodes de participation.

### **2.3. Les Etats généraux de Bruxelles**

Une initiative récente illustre particulièrement bien l'ensemble de ces dynamiques : il s'agit des Etats-Généraux de Bruxelles, réunissant chambre du commerce, syndicat socialiste et syndicat chrétien, les associations de fédération de comités d'habitants, le secteur culturel, trois groupes de réflexions sur la problématique bruxelloise et les trois universités de la ville. Alors que la crise institutionnelle que traverse la Belgique ne cesse de diviser les représentants politiques, et touche particulièrement Bruxelles<sup>15</sup>, la nébuleuse associative de la ville est en pleine effervescence. Le désastre politique et l'échéance des mandatures régionales (d'un enjeu majeur pour les changements institutionnels) ont été considérés comme une opportunité pour imposer une prise en compte politique des revendications bruxelloises qui peinent à se faire entendre dans les arènes institutionnelles. Une grande majorité de la société civile bruxelloise a décidé de se mobiliser en se fédérant, afin d'acquérir une légitimité et un poids politique conséquents, en réunissant les centaines d'associations présentes sur le sol bruxellois, et en mobilisant l'ensemble de la population. La première étape de leur travail consiste en la définition et l'explication des grandes problématiques bruxelloises, présentées dans des textes considérés comme base aux débats publics. Ceux-ci prennent place dans le cadre de « salons urbains » où est invité l'ensemble de la population afin d'émettre des propositions, de les négocier et de discuter des possibilités de dépassement de ces problématiques. L'objectif de cette plateforme est de construire ensemble des orientations politiques pour Bruxelles, prenant en compte les enjeux de son internationalisation, associant à cette construction la population et les acteurs divers qui font la ville.

Un défi majeur que posera la société civile bruxelloise, qui se constitue aujourd'hui en Etats généraux, aux pouvoirs locaux sera de lier les politiques d'internationalisation aux dynamiques associatives existantes, plutôt que de les développer selon d'autres logiques, avec d'autres acteurs et en visant d'autres publics (Genard, 2006). Pourrait alors être défendue une politique d'attractivité de la ville fondée sur ses ressources endogènes, conciliant, enjeux d'internationalisation et enjeux de proximité, réunis dans les termes de la mixité et de l'interculturalité.

Alors que les dispositifs participatifs se sont institués dans le cadre d'une démocratie représentative, ces dynamiques montrent que cette conception est aujourd'hui ébranlée par des demandes liées plutôt à des visions délibératives ou participatives de la démocratie. Dans cette perspective, la décision politique se doit d'être le produit d'une délibération collective permettant la confrontation publique des arguments, et la possibilité d'une exploration collective des controverses. L'enjeu est la formation d'un jugement public, par les citoyens

---

<sup>15</sup> La crise politique qui paralyse actuellement la Belgique touche particulièrement Bruxelles: tiraillée entre son identité flamande (car encadrée dans le territoire flamand), et son identité francophone (le français étant la langue largement dominante à Bruxelles), elle est un champ de lutte pour les partis politiques, organisés sur base communautaire qui se partagent le débat

« ordinaires », alors capable de se prononcer politiquement en mobilisant, non pas seulement le savoir lié à ses attaches locales, mais un « savoir collectif » prenant en compte des considérations liées au vivre-ensemble et aux grandes orientations politiques.

L'espace de délibération, compris comme lieu de négociation et d'hybridation entre différentes conceptions de la ville et de rapports à la ville, permettrait l'émergence d'un compromis incarné dans un projet de ville susceptible de faire place à la pluralité. Le gouvernement de la ville est alors considéré comme le travail de composition de cette diversité: « La ville trouve ainsi son horizon politique dans la difficile et fragile balance qu'elle est amenée sans cesse à composer entre l'accueil de la diversité et l'agencement d'un ordre commun » (Pattaroni, 2007 : 283).

### **Conclusion : la question de l'Europe**

Alors que pour les associations, l'international renvoie à l'« ici et maintenant », au proche, aux dynamiques quotidiennes qui se dessinent au sein de la ville, nourrie d'une pluralité culturelle et sociale, les élites politiques et économiques tendent à limiter l'international à l'inscription de la ville dans le marché mondial. Pourtant, l'internationalisation de Bruxelles, loin de se réduire à ses enjeux économiques, est indissociable de son statut de « capitale de l'Europe », statut qui l'invite à dépasser la question des enjeux économiques de la ville, pour s'agrandir aux enjeux culturels, voire politiques, d'une ville cosmopolite, se muant alors en laboratoire de l'interculturalité.

Les politiques de développement de la ville prenant pour horizon l'international pourraient alors être considérées comme une occasion de penser démocratiquement le lien entre enjeux globaux et enjeux locaux et d'intégrer les citoyens et usagers de la ville de Bruxelles à son projet d'internationalisation, vu que l'implantation des institutions européennes à Bruxelles fut à ce titre une occasion manquée – elle s'est réalisée à coup de destructions massives et en l'absence de tout débat public, amenant à une médiocrité architecturale et urbanistique favorisant la concentration, voire la ghettoïsation, et laissant des traces traumatiques dans la mémoire des bruxellois. Ces politiques pourraient également être l'occasion d'expérimenter la participation à une autre échelle que celle de la proximité jusqu'alors prédominante, ce qui permettrait d'agrandir les enjeux « locaux », redéfinis par l'internationalisation de la ville, aux enjeux plus généraux (ou publics) concernant la ville et ses grandes orientations.

L'enjeu politique qui se pose à Bruxelles fait dès lors écho à l'enjeu de l'Europe: celui de la construction d'une véritable société cosmopolite, autrement dit de l'invention d'une communauté politique au départ de la pluralité et de la diversité qui s'y dévoile, répondant aux exigences de participation démocratique. Projet post-national et démocratique, la construction européenne est pourtant objet de vives critiques, n'assumant pas ses responsabilités politiques et culturelles, et symbolisant bien souvent les désastres de la mondialisation (notamment par son incapacité à enrayer les phénomènes de dualisation). Le potentiel de Bruxelles pour porter un autre visage de l'Europe est pourtant considérable. Dans cette perspective, la société civile bruxelloise, envisageant la ville, ou plutôt son urbanité, comme un laboratoire pour l'Europe, pourrait alors attester de l'émergence d'une « européenité », d'une citoyenneté européenne et cosmopolite, cherchant encore les possibilités de son épanouissement. Mais pour cela, une question se pose : l'Europe à

Bruxelles est-elle prête à se greffer sur la réalité quotidienne de la ville, et à s'inscrire dans cette urbanité réflexive, participative et multiculturelle ?

**- BIBLIOGRAPHIE -**

- Alain M.** (2005), « Le quartier : espace politique et stratégies d'échelles » in Bourdin A. (ed.), *La proximité : construction politique et expérience sociale*, L'Harmattan, Paris, pp. 291-304
- Beck U.** (2007), « La condition cosmopolite et le piège du nationalisme méthodologique », in M. Wiewiorka (ed.), *Sciences sociales en mutation*, Editions Sciences Humaines, Auxerre, pp. 223-236.
- Berlage Institute** (2006), *Brussels Capital of Europe. Urban form, representation, architecture*, Berlage Institute research report, Rotterdam.
- Blondiaux L.** (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris.
- Boltanski L., Thévenot L.** (1991), *De la justification : Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- Castells M.** (1998), *La société en réseaux (1) : L'ère de l'information*, Fayard, Paris.
- Chadouin O.** (2004), *La ville des individus*, L'Harmattan, Paris.
- Corijn E.** (2006), « Building the capital of Europe as a Heterotopia », in Hein C. (ed), *Bruxelles l'Européenne: Capitale de qui? Ville de qui?*, Les cahiers de la Cambre, n°5, Editions La lettre volée, Bruxelles, p. 52-67.
- Ferry J-M.** (2000), *La question de l'Etat européen*, Gallimard, Paris.
- Genard J.L.** (2006), « Quelle identité pour Bruxelles ? », in Hein C. (dir), *Bruxelles l'Européenne: Capitale de qui? Ville de qui?*, Les cahiers de la Cambre, n°5, La lettre volée, Bruxelles, pp. 254-282
- Hall P.** (2004), « European cities in a global world », in Eckardt F., Hassenpflug D. (dir) *The European City in Transition (2) : Urbanism and globalization*, Franfort, Peter Lang
- Hein C.** (2006), «Brussels and the capital of Europe», in Hein C. (dir), *Bruxelles l'Européenne: Capitale de qui? Ville de qui?*, Les cahiers de la Cambre, n°5, Bruxelles, La lettre volée, p.18-50
- Hein C.**(2006), « Collaboration for Europe and Brussels », in Hein C. (dir), *Bruxelles l'Européenne: Capitale de qui? Ville de qui? Les cahiers de la Cambre*, n°5, Bruxelles, La lettre volée, p.283-294
- Jouve B., Lefèvre C.** (1999), « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », in *Revue française de science politique*, Vol.49, n°6, pp. 835 - 854
- Le Galès P.** (1996), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, Vol.45, n°1 pp. 57 – 95
- Lefebvre R.** (2005), « Le fétichisme de la proximité » in Bourdin A. (ed.), *La proximité : construction politique et expérience sociale*, L'Harmattan, Paris, pp. 51-68
- Lefebvre M-P.** (2005), « Introduction : proximité spatiale et relations sociales » in Bourdin A. (ed.), *La proximité : construction politique et expérience sociale*, L'Harmattan, Paris, pp. 89-100.
- Magosse R.** (2006), «Imaging (the capital of) Europe», in Hein C. (dir), *Bruxelles l'Européenne: Capitale de qui? Ville de qui?* Les cahiers de la Cambre, n°5, La lettre volée, Bruxelles, pp. 130-155

**Pattaroni L.** (2007), « La ville plurielle : quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », in Bassand M., Kaufmann V., Joye D., (2<sup>ème</sup> éd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR, p.283-314.

**Sassen S.** (1996), *La Ville globale. New York, Londres, Tokyo*, Descartes Cie, Paris

**Thévenot L.** (2006), *L'action au pluriel : Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La découverte